

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Convention de mise à  
disposition de la ville de Magny  
les Hameaux d'un logement de  
fonction du collègue**

Considérant que la commune de Magny les Hameaux va engager la rénovation des logements du Centre Technique Municipal attribués pour nécessité absolue de service aux agents d'astreinte,

Considérant qu'un logement sur les 2 est occupé et qu'il est nécessaire de déménager temporairement la famille occupante pour réaliser ces travaux,

Considérant que le Conseil Général 78 propose une convention d'occupation précaire d'un appartement de fonction du collègue Albert Einstein actuellement disponible, pour répondre à notre demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la convention d'occupation précaire d'un logement du collègue Albert Einstein et s'engage à payer toutes les dépenses afférentes à cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOULLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : **26**

Votants : **29**

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le budget primitif 2008,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

Objet :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les nouveaux tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Tarifs Administration Générale**

	<b>Tarifs 2008-2009</b>
Photocopies (l'unité)	<b>0,27 €</b>
Marché (les 2 m linéaires)	<b>3,28 €</b>
Vacations Police Municipale	<b>11,93 €</b>
Dépôts de cercueil caveau provisoire	
1 <sup>er</sup> mois	<b>0,64 €</b>
2 <sup>ème</sup> mois	<b>0,87 €</b>
3 <sup>ème</sup> mois	<b>1,09 €</b>
Concession Columbarium : 15 ans (achat porte compris)	<b>174 ,25 €</b>
Renouvellement	<b>108,65 €</b>

**Article 2** : Les tarifs des concessions cimetièrre seront les suivantes :

- 15 ans : 117,00 €
- 30 ans : 350,00 €

**Article 3** : Les recettes sont inscrites au budget primitif 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Détermination du nombre de  
membres siégeant au CTP**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26-01-1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-565 du 30-05-1985 relatif aux comités paritaires des collectivités,

Attendu que l'effectif des Agents entrant dans le calcul des effectifs de la collectivité sera au 1<sup>er</sup> juillet 2008 inférieur à 350 Agents,

Vu la consultation et l'accord des organisations syndicales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer à trois le nombre de représentants du personnel titulaires et trois suppléants pour le comité technique paritaire de Magny les Hameaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Objet :

**Modification du tableau des  
effectifs de la crèche familiale**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un Agent au service de la crèche familiale peut prétendre à un avancement de grade, il informe également que, suite au recrutement de la responsable du Service Petite Enfance, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la crèche familiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Ancien tableau	Nouveau tableau
<b>1 puéricultrice cadre de santé</b> 1 éducatrice chef de jeunes enfants <b>2 éducatrices de jeunes enfants</b> 26 assistantes maternelles	<b>1 puéricultrice classe normale</b> 1 éducatrice chef de jeunes enfants <b>1 éducatrice principale</b> <b>1 éducatrices de jeunes enfants</b> 26 assistantes maternelles

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Modification du tableau des  
effectifs de la filière animation**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la filière Animation suite au départ, par voie de mutation, d'un Animateur et de la réorganisation effectuée au sein de ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs ainsi fixé :

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Animateur chef <b>4 animateurs</b> 4 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe 4 adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 Animateur chef <b>3 animateurs</b> 4 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe 4 adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (80 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	AGENT A TEMPS NON COMPLET (80 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (50 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	AGENT A TEMPS NON COMPLET (50 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (36 % du temps réglementaire) <i>L'agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.</i> 1 musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux)	AGENT A TEMPS NON COMPLET (36 % du temps réglementaire) <i>L'agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.</i> 1 musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux)
AGENTS A TEMPS NON COMPLET (62 % du temps réglementaire) <i>Les agents étant rémunérés à 75 % sur 10 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.</i> 17 adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	AGENTS A TEMPS NON COMPLET (62 % du temps réglementaire) <i>Les agents étant rémunérés à 75 % sur 10 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.</i> 17 adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup> classe

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Modification du tableau des  
effectifs des services  
administratifs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux Agents des services administratifs peuvent prétendre à un avancement de grade. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs comme suit :

<b>Ancien tableau</b>	<b>Nouveau tableau</b>
1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 Attachés <b>2 Rédacteurs</b> 1 Rédacteur Chef  1 Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe <b>1 Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b> 4 Adjoint Administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe 14 Adjoint administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe 1 Responsable Service Communication 1 Chargé de Communication	1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 Attachés <b>1 Rédacteur</b> <b>1 Rédacteur principal</b> 1 Rédacteur Chef <b>2 Adjoint administratifs principaux 1<sup>ère</sup> classe</b> 4 Adjoint Administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe 14 Adjoint administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe 1 Responsable Service Communication 1 Chargé de Communication

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Modification du tableau des  
effectifs des services techniques**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois Agents des Services Techniques peuvent prétendre à un avancement de grade. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

<b>ANCIEN TABLEAU</b>	<b>NOUVEAU TABLEAU</b>
1 Ingénieur Principal 1 Ingénieur Subdivisionnaire <b>1 Technicien supérieur</b> <b>2 Contrôleurs</b> 2 Agents de Maîtrise Principaux 1 Agent de Maîtrise 2 Adjoints techniques princi. 1 <sup>ère</sup> classe <b>4 Adjoints techniques princi. 2<sup>ème</sup> classe</b> 2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe 24 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe <i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 Ingénieur Principal 1 Ingénieur Subdivisionnaire <b>1 Technicien supérieur principal</b> <b>1 Contrôleur</b> <b>1 contrôleur de travaux principal</b> 2 Agents de Maîtrise Principaux 1 Agent de Maîtrise <b>3 Adjoints techniques princi. 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>3 Adjoints techniques princi. 2<sup>ème</sup> classe</b> 2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe 24 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe <i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Objet :

**Modification du tableau des  
effectifs du multi accueil**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux Agents du multi-accueil peuvent prétendre à un avancement de grade, il propose donc de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs comme suit :

Ancien tableau	Nouveau tableau
<b>1 Educateur de jeunes enfants</b> <b>2 Auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>ème</sup> classe</b> 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	<b>1 Educateur principal</b> <b>1 Auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe</b> 1 Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Emploi à temps complet (80 %)</b> 1 Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Emploi à temps complet (80 %)</b> 1 Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Adhésion à un groupement de  
commande avec le CIG pour la  
dématérialisation des  
procédures**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics,

Vu le groupement de commande pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité mis en place par le centre de gestion de la grande couronne,

Considérant l'intérêt de se constituer en groupement de commandes en terme de simplification et d'économie,

Vu la convention constitutive du groupement de commande établie par le CIG,

Vu que la convention prévoit que le CIG, coordonnateur, refacture aux collectivités les frais occasionnés pour la gestion des dossiers,

Le montant est pour une commune de la strate de population de Magny les Hameaux fixé à

141 € la 1<sup>ère</sup> année, 34 € les années suivantes,

Les prix appliqués ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services seront fixés dans les marchés de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> DECIDE** d'adhérer au groupement de commande de la Grande Couronne de la Région Ile de France et de la Région Centre pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour la période 2009-2011.

**Article 2. AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande désignant le CIG coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3. DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Avenant n° 2 au marché de  
restauration (tarif adulte CTM)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché signé le 3 aout 2007 avec la société Avenance pour la fourniture des repas et goûters en liaison froide pour les enfants, le personnel communal et les seniors,

Vu l'avenant numéro un voté par le conseil municipal le 26 novembre 2007 pour livrer des repas le soir aux bénéficiaires de repas à domicile

Attendu qu'il s'agit d'un marché à prix unitaires et qu'il convient de rajouter un prix unitaire pour la livraison de repas spécifiques pour les Agents techniques du centre technique municipal

Vu la proposition de la société Avenance pour un repas avec des grammages plus importants d'un coût unitaire de 4.38 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>. AUTORISE** le Maire à signer l'avenant numéro deux à passer avec la société Avenance pour rajouter un prix unitaire à 4.38 € TTC pour les repas du CTM

**Article 2.** Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-  
HAMEAUX

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**23 JUIN 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Décision modificative n°  
1**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008,

Vu la délibération du 19 Mai 2008 adoptant le budget supplémentaire,

Attendu qu'il convient de réajuster les comptes budgétaires suivants :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
	compte	intitulé	montant
BAT 611 Ecole Debussy	611	Bureau de contrôle	8 000,00 €
VA - 6574 Magny Loisirs	6574	Versement subvention	16 000,00 €
PAYE - 64111	64111	Paye rémunérat° principale	- 16 000,00 €
VA-6574-GS Jammes/Weiss	6574	Versement d'une subvention	2 000,00 €
SCO-6288	6288	Autres services extérieurs	- 2 000,00 €
<b>Total</b>			<b>8 000,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
	compte	intitulé	montant
FIN-7788	7788	Produits exceptionnels Divers	8 000,00 €
<b>Total</b>			<b>8 000,00 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			
	compte	intitulé	montant
EV2031 aires de jeux	2031	Frais d'études	- 7 534,80 €
EV2315-20071 aires de jeux	2315-20071	Travaux aire de jeux	7 534,80 €
OM2188 ordures ménagères	2188	Immos ordures ménagères	- 4 600,00 €
OM2313 déchetterie	2313	Signalétique déchetterie	4 600,00 €
<b>Total</b>			<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1. ADOPTE** la décision modificative numéro un.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Versement d'une subvention  
complémentaire à l'association  
Magny Loisirs**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 approuvant la convention entre l'association Magny Loisirs et la Ville et mettant à disposition des personnels municipaux en détachement,

Attendu qu'un Animateur détaché à 65% de son temps pour l'association est parti en mutation le 15 mai 2008,

Vu le souhait de l'association de percevoir une subvention équivalente à son salaire,

Attendu que sur 7 mois et demi et à 65 % son salaire et les charges se montent à 16 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>. DECIDE** de verser une subvention à l'association Magny Loisirs en remplacement d'un Animateur qui était mis à disposition de l'association à 65 % de son temps

**Article 2.** Cette subvention est fixée pour l'année 2008 à 16 000 €, en année pleine elle sera de 25 000 €

Elle sera revalorisée chaque année en fonction du chiffre officiel de l'inflation de la Fonction Publique.

**Article 3.** Les crédits sont prévus à l'article 6574

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Tarif d'inscription à Cap Ados  
pour la saison 2008/2009**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que Cap ados (Service Jeunesse communal) organise des activités et des temps d'accueil pour les jeunes Magnycois de 11 à 17 ans, il convient de définir le tarif d'inscription à ce service pour la saison 2008/2009.

**Article 1.** Les jeunes Magnycois de 11 à 17 ans qui souhaitent s'inscrire à Cap Ados devront s'acquitter de la somme de 5 € pour la saison 2008/2009.

**Article 2.** Les recettes sont inscrites au budget prévisionnel 2008

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : **26**

Votants : **29**

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Considérant que le Service des Sports organise une activité hebdomadaire de gymnastique pour les adultes Magnycois, pour la saison scolaire 2008/2009

Objet :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**Tarif de participation à l'activité  
gymnastique adultes pour la  
saison 2008/2009**

**Article 1** : Les tarifs A,B,C,D,E et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au Conseil Municipal du 30 juin 2008.

Le montant de la participation pour un trimestre d'activité est fixé selon le tableau ci-dessous :

Saison 2008/2009	Participation trimestre
<b>Tarif A</b>	<b>40,48 €</b>
<b>Tarif B</b>	<b>34,77 €</b>
<b>Tarif C</b>	<b>27,51 €</b>
<b>Tarif D</b>	<b>23,87 €</b>
<b>Tarif E</b>	<b>19,72 €</b>
<b>Tarif F</b>	<b>16,60 €</b>

**Article 2** : les recettes sont inscrites au budget prévisionnel 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de  
CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-  
HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Objet :

**Tarif de participation à  
l'activité Centre  
d'Initiation aux Sports  
pour la saison  
2008/2009**

Considérant que le service des Sports organise une activité hebdomadaire « Centre d'Initiation aux Sports », le samedi matin pour les enfants de 4 à 5 ans, et le mercredi matin pour les enfants de 6 à 11 ans, pour la saison scolaire 2008/2009,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

**Article 1** : Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au Conseil Municipal du 30 juin 2008.

Un tarif réduit est appliqué à partir de deux enfants d'une même famille inscrits à l'activité.

Saison 2008/2009	Participation annuelle par enfant.	A partir de deux enfants d'une même famille. Participation annuelle par enfant.
Tarif A	<b>84,10 €</b>	<b>78,97 €</b>
Tarif B	<b>78,90 €</b>	<b>73,77 €</b>
Tarif C	<b>74,75 €</b>	<b>67,06 €</b>
Tarif D	<b>70,07 €</b>	<b>62,39 €</b>
Tarif E	<b>66,96 €</b>	<b>56,71 €</b>
Tarif F	<b>64,37 €</b>	<b>54,12 €</b>

**Article 2** : Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Tarifs de participation à  
l'activité informatique de Cap  
Ados pour la saison 2008/2009**

Considérant que le service Jeunesse propose aux jeunes Magnycois inscrits à Cap Ados une activité informatique,

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Les tarifs de participation à l'activité informatique sont définis selon le tableau suivant :

Quotient	Tarifs saison 2008/2009 (septembre 2008 à août 2009)
A	51,25 €
B	46,10 €
C	41,00 €
D	35,85 €
E	30,75 €
F	25,62 €

**Article 2.** Pour toute inscription après le 31 décembre 2008, une réduction de 15 € sera appliquée sur chacun des tarifs figurant dans le tableau de l'article 1.

**Article 3.** Les recettes seront inscrites au budget prévisionnel 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Politique tarifaire saison  
2008/2009**

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, relative à la liberté des prix et confiant aux collectivités locales, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1987, le pouvoir de fixer librement des tarifs publics locaux à l'exception de ceux des transports publics urbains de voyageurs et de ceux des tarifs de cantines scolaires et de demi-pension des établissements publics locaux d'enseignement.

Vu le budget de la commune pour l'année 2008,

Considérant la programmation culturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : les participations financières des usagers sont établies selon le tableau suivant :

**Politique tarifaire saison 2008/2009 de l'Estaminet**

**Spectacle tout public**

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif enfant	Tarif carnet
Tarif A	15 €	10 €		
Tarif B	8 €	6 €	4 €	3 €
Tarif unique	6 €			
Tarif DAC	6 €			
Carte de 10 entrées	30 €			

Cette carte ne peut pas être utilisée pour les spectacles du tarif A. Elle est mise en œuvre à titre expérimental pour la saison 2008/2009.

## Spectacle jeune public

	Adulte	Enfant
Familles	5 €	4 €
Scolaires et structures municipales	Gratuit	Gratuit
Scolaires et centres de loisirs agglomération St.Quentin	Gratuit	3 €
Scolaires et centres de loisirs hors agglomération	Gratuit	4 €

## Action Culturelle

### Tarif action culturelle

Pour favoriser l'engagement de nos publics jeunes et mettre en valeur leurs pratiques artistiques, nous proposons la mise en place d'un tarif spécifique pour les ateliers, animations et actions culturelles à 2 € ; celui-ci serait appliqué lors d'actions du type Fiesta local, ateliers de pratique artistique, séances de projections cinématographiques.

### Sensibilisation autour des spectacles programmés

Dans le cadre d'ateliers de sensibilisation autour d'un spectacle, nous proposons la gratuité dans le but d'encourager l'accès aux publics éloignés des pratiques culturelles. Ces actions culturelles ont pour objectif de développer la venue aux spectacles, de favoriser la rencontre avec l'artiste, d'améliorer la connaissance des structures nouvelles.

## Location des équipements culturels

### Badge d'entrée Blaise Pascal

Un premier badge d'accès au pôle musical et associatif Blaise Pascal est fourni gratuitement aux associations magnycoises lors de la réservation d'une des salles. En cas de perte, un montant forfaitaire de 12€ sera demandé.

### Location de l'Estaminet

Le montant de la location de l'Estaminet s'élève à 1500 € par jour. Il comprend l'équipement en ordre de marche (matériel technique et technicien). La location est décidée sur délibération du Conseil Municipal.

## Tarifs studios de répétition

Tarif groupe à l'unité	16 €
Tarif groupe au trimestre	140 €
Tarif groupe à l'année	380 €
Tarif associations au trimestre	70 €

Article 2 : Les tarifs sont applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009

Article 3 : les recettes prévues au budget 2008 seront imputées au chapitre 70 article 7062

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : **26**

Votants : **29**

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu que dès la rentrée de septembre 2008, le pôle musical et associatif Blaise Pascal ouvrira ses portes. Cet équipement est dédié à la pratique musicale (associative et municipale) et au fonctionnement associatif (activités et administration) d'autre part.

Objet :

**Règlement Intérieur du Pôle  
Musical et Associatif Blaise  
Pascal**

Considérant qu'un règlement intérieur doit être proposé fixant les conditions de fonctionnement du pôle musical et associatif ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation des salles,

Considérant que ce règlement a été soumis lors de la séance du comité consultatif de la vie associative le 10 juin 2008,

Considérant que le comité consultatif Vie Associative a approuvé ce règlement et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la présentation dudit règlement au prochain Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la publication d'un règlement intérieur concernant l'équipement dénommé « pôle musical et associatif Blaise Pascal » fixant les conditions de fonctionnement du site et présentant les conditions d'attribution et d'utilisation des salles associatives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Projet de carte scolaire année  
2008/2009**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines en date du 3 juin 2008 portant décision du retrait de quatre postes d'enseignant pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune,

Considérant que pour la commune de Magny-les-Hameaux est envisagé :

- Ecole élémentaire Louise Weiss : le retrait du poste de maître de soutien
- Ecole maternelle André Gide : une fermeture de classe
- Ecole maternelle Claude Debussy : une fermeture de classe
- Ecole maternelle Le Petit Prince : une fermeture de classe

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE , en étant en désaccord,** du projet de carte scolaire présenté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines pour la rentrée de septembre 2008.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : 26

Votants : 29

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré,

Objet :

**Quotients familiaux**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les quotients ci-dessous seront appliqués pour toute prestation rémunérée, initiée par les services municipaux Magnycois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008  
Ils sont calculés de la façon suivante :

Revenu net imposable  
Nombre de parts fiscales

	Tarif F	Tarif E	Tarif D	Tarif C	Tarif B	Tarif A
Quotient	Q < 2 881 €	2881 € à 4921 €	4921 € à 7 176 €	7 176 € à 9 709 €	9 709 € à 12 155 €	12 155 € et plus

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**  
-----

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Règlement activités  
périscolaires**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des activités périscolaires,

Considérant les modifications apportées dans le fonctionnement de ces services et la nécessité de les prendre en compte dans les règlements intérieurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les nouveaux règlements

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**23 JUIN 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Tarifs des Activités  
Périscolaires**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : les nouveaux tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008

ACCUEIL PERISCOLAIRE pour un accueil à temps plein

tranche	A	B	C	D	E	F
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	33,23	32,70	32,18	29,07	28,03	27,00
Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant	29,59	29,07	28,56	25,95	24,92	22,49
Tarif 3 <sup>ème</sup> enfant	23,36	22,85	22,24	20,77	19,73	18,69

ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR UN ACCUEIL 2 JOURS PAR SEMAINE

tranche	A	B	C	D	E	F
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	16,95	16,67	16,41	14,82	14,29	13,77
Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant	15,09	14,82	14,56	13,24	12,71	11,47
Tarif 3 <sup>ème</sup> enfant	11,91	11,65	11,34	10,59	10,06	9,53

ETUDES SURVEILLEES

Tranche	A	B	C	D	E	F
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	37,47	35,87	34,79	33,70	31,93	29,04
Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant	32,38	31,19	30,11	29,04	27,25	24,36
Tarif 3 <sup>ème</sup> enfant	28,02	26,52	25,48	24,37	22,58	19,69

ETUDES SURVEILLEES si PAI signé

Tranche	A	B	C	D	E	F
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	27,25	26,63	26,11	25,58	25,07	24,55
Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant	22,16	21,95	21,43	20,92	20,40	19,87
Tarif 3 <sup>ème</sup> enfant	17,80	17,28	16,76	16,25	15,72	15,20

**Article 2 :** Le montant des pénalités de retard à l'accueil périscolaire est fixé à 10 €  
Le montant du ticket occasionnel est fixé à 3,50 €  
Le tarif des études surveillées et du périscolaire se calcule ainsi ½ tarif périscolaire tarif études

**Article 3 :** Les recettes sont prévues au budget 2008.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Tarifs Restauration scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2008,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2008-2009 s'établiront comme suit et seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

2008-2009	Tarif F	Tarif E	Tarif D	Tarif C	Tarif B	Tarif A
Tarif journalier	1,40 €	1,86 €	2,70 €	3,20 €	3,70 €	3,91 €
Forfait mensuel	19,60 €	26,04 €	37,80 €	44,80 €	51,80 €	54,81 €

**Ticket vendu à l'unité : 5 ,54 €**

### **2. TARIFS PAI .**

2008-2009	Tarif F	Tarif E	Tarif D	Tarif C	Tarif B	Tarif A
Tarif journalier	1,10 €	1,29 €	1,53 €	1,75 €	1,98 €	2,20 €
Forfait mensuel	15,35 €	18,07 €	21,38 €	24,54 €	27,69 €	30,86 €

**Ticket vendu à l'unité : 3,66 €**

---

**Article 2 :** Le tarif demandé au personnel qui prend son repas au restaurant communal, s'élèvera à 3,66 € à compter du 1er septembre 2008

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Versement d'une subvention  
exceptionnelle au groupe  
scolaire Jammes/Weiss pour la  
fête des 10 ans**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Considérant que les écoles Francis Jammes et Louise Weiss organisent ensemble le samedi 21 juin 2008 la célébration des dix ans de l'ouverture du groupe scolaire,

Considérant que l'organisation de cette fête est prise en charge par les enseignants et les parents d'élèves du groupe scolaire,

Considérant que les dépenses et les recettes de cette fête sont affectées sur le compte de la coopérative de l'une des deux écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 Euros pour l'organisation de la fête des dix ans du groupe scolaire Francis Jammes/Louise Weiss

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : **26**

Votants : **29**

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :  
**30 JUIN 2008**

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, les circulaires du 03/08/2000 et 04/04/2002 du Ministère de la Ville et du Secrétariat d'Etat au Budget et des 11 et 19 Janvier 2001 du Ministère de la Ville,

Objet :

**Subventions Politique de la Ville**

Vu, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2007 approuvant le Contrat de Cohésion Sociale 2007/2009 de Magny- les-Hameaux,

Vu, le budget primitif 2008,

Considérant, l'aide financière que la Mission Ville de l'Etat engage pour participer au financement des actions menées dans le cadre du CUCS, via les crédits VVV , FIV et FIDP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec la Mission Ville de l'Etat pour l'exercice 2008,

**DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Marché de travaux de Voirie au  
hameau de Buloyer**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés Publics

**Considérant** la nécessité de passer un marché négocié de travaux pour le réaménagement des voiries au hameau de Buloyer,

**Considérant** le calendrier de passation de cette procédure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**AUTORISE** le Maire à lancer le marché de travaux de voirie et à signer les documents afférents à ce marché après avis de la commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Précision sur la composition de  
la commission communale  
d'accessibilité des personnes  
handicapées**

**Vu** le code des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposant aux communes la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées créée lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2007,

**Considérant** que la commission doit être composée

- Du Maire ou son représentant
- D'un représentant du CCAS
- D'un représentant du Service Technique
- D'un représentant de la Police Municipale
- De trois représentants des personnes handicapées :
  - Mme Lavignas
  - Mr Tranchant
  - Mme Hieber

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Signature marché de rénovation  
des logements du CTM**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**Vu** le code des Marchés Publics

**Considérant** la nécessité de passer un marché de travaux en appel d'offres pour les travaux de rénovation des logements du C.T.M.

Considérant le calendrier de passation de cette procédure,

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, après en avoir délibéré,

- A DEPOSER l'autorisation de travaux
- A LANCER le marché d'appel d'offres
- A SIGNER les documents afférents à ce marché après avis de la commission d'appel d'offres

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Convention transport scolaire  
2008/2009 et 2009/2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le décret n°73-462 du 4 mai 1973 relatif à l'organisation des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Considérant que la commune de Magny-les-Hameaux est l'organisateur des transports scolaires spéciaux pour les habitants des hameaux (Port Royal des Champs, Buloyer, Romainville, Brouessy, Magny-Village, Villeneuve, Gomberville et Le Bois des Roches).

Considérant que les enfants transportés des hameaux sont scolarisés dans les établissements suivants :

- Ecole Jean-Baptiste Corot pour les enfants de maternelle,
- Ecole Rosa Bonheur pour les enfants de primaire,
- Collège Albert Einstein.

Considérant que le contrat signé le 20 septembre 1999 avec la société de transport SAVAC a été conclu pour une année et peut être renouvelé par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de sept ans.

Considérant que le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 prévoit que les contrats conclus antérieurement pouvaient être prorogés pour une durée de 2 ans , période transitoire, (années scolaires 2006/2007 et 2007/2008) afin d'assurer la continuité du service public de transports scolaires.

Compte tenu que l'Etat, le STIF, la région et le conseil général ne sont pas parvenus à

un accord à l'issue de cette période transitoire,

Le STIF a demandé aux instances gouvernementales une prolongation d'une durée de deux ans (années scolaires 2008/2009 et 2009/2010) pour assurer la continuité des services de transports scolaires dont les contrats prennent fin au 30 juin 2008, il est envisagé la conclusion d'une convention tripartite ci-jointe (STIF – organisateur local – transporteur) prévoyant le maintien des engagements contractuels.

**PROPOSITION :**

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire a signer la convention tripartite des transports scolaires spéciaux pour les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Autorisation donnée au Maire  
de signer une convention de  
mise à disposition d'un local au  
profit du Centre Hospitalier de  
Versailles**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention à intervenir entre la commune de Magny-les-Hameaux et le Centre Hospitalier de Versailles,

Considérant que le Centre Hospitalier de Versailles a souhaité que la commune mette à sa disposition un local au Centre Social de Magny-les-Hameaux, afin de mettre en place un centre médico-psychologique pour enfants (CMPE),

Considérant que la population locale ne bénéficie pas de structures de soins en psychiatrie infanto-juvénile,

Considérant que l'équipe du Centre médico-psychologique assurera une permanence une fois par semaine, pour débiter,

Considérant que, pour concrétiser cette mise à disposition, il convient de passer avec le Centre Hospitalier de Versailles une convention d'occupation de locaux à titre gracieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise à disposition à titre gracieux d'un local du Centre Social au profit du Centre Hospitalier de Versailles

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Cession de la parcelle AO 303**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3221-1,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant la demande adressée à la commune par Monsieur et Madame Fisseux relative à l'acquisition de la parcelle AO 303 contiguë à leur propriété,

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 28 Mai 2008 estime la valeur vénale dudit bien à 4000 euros,

Considérant que ce terrain de 100m<sup>2</sup> est situé en zone inconstructible et que la précédente évaluation portant sur la même parcelle, mais qui était alors plus grande et située en zone constructible était de 2 698 euros, prix qui avait été indiqué à Monsieur et Madame Fisseux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**DECIDE** la cession de la Parcelle AO 303 moyennant 2698 euros, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Objet :

**Délégation d'attributions au  
Maire**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mars 2008 portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les conditions dans lesquelles le Maire peut exercer les attributions qui lui ont été déléguées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**ARTICLE 1. CHARGE** le Maire, par délégation, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, d'exercer les attributions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° De fixer, sans limitation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° De procéder, sans limitation, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont

inscrits au budget,

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code quels que soient le montant estimé du bien à préempter et les conditions de cette préemption,

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour l'ensemble du contentieux de la commune, notamment pour la constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation,

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages n'excède pas 15 000 euros,

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20° sans objet

21° sans objet

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**ARTICLE 2.**

**DECIDE** que le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 30 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**23 JUIN 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation  
**23 JUIN 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LOURME à Thierry LE BAIL, Thierry GALLEN à Fabienne CHEVAUCHEE, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN

Présents : **26**

Votants : **29**

Madame Evelyne SILLARD, Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**30 JUIN 2008**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2008,

Objet :

**Tarifs Petite Enfance**

Vu la délibération du 30 septembre 1998 relative aux temps partiels en crèche collective,

Vu les délibérations du 23 juin 2003 relatives aux tarifs en Crèche collective, Familiale et Halte Garderie,

Vus les délibérations des 23 juin 2003, 6 décembre 2004, 27 juin 2005, 29 mai 2006 et du 25 juin 2007 relatives aux tarifs en crèche collective, familiale et halte garderie,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

**Article 1. D'appliquer** le même taux d'effort horaire (sur les revenus mensuels) dans toutes les structures petite enfance à savoir :

- 1 enfant : 0,06%
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 enfants et plus : 0,03 %

Les revenus mensuels étant ainsi calculés :

**revenus imposables de la dernière déclaration avant abattement**

**Article 2.** de fixer pour les familles dont le revenu mensuel est supérieur ou égal à 5031 € le taux horaire suivant , applicable à compter du 01/09/08

1 enfant : 3,16 €  
2 enfants : 2,69 €  
3 enfants : 2,04 €  
4 enfants et plus : 1,75 €

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ